

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-062 - Finances - Budgets primitifs 2024 – Budget annexe –
Hôtel d'entreprises**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017),
Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
(à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN,
Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY,
Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI,
Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU,
Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINE,
Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE,
Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON,
Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération
N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT,
Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Les projets de budgets primitifs, accompagnés des comptes administratifs 2023, ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante 12 jours calendaires avant la réunion du conseil communautaire du 28 mars 2024, soit le 15 mars 2024.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 8 février dernier.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2024 reprend les résultats de l'exercice 2023.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES :

Le budget annexe Hôtel d'entreprises s'équilibre à 473 453,26 € en section de fonctionnement et à 415 045,48 € en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-062-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Budget annexe Hôtel d'entreprises					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	50 300,00 €	70	Produits des services et du domaine	
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
66	Charges financières	17 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	144 000,00 €
68	Dotations aux provisions	- €	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	9 500,00 €	78	Reprises sur provisions	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		136 800,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		144 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	243 653,26 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	93 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		336 653,26 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 000,00 €
TOTAL		473 453,26 €	TOTAL		158 000,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	315 453,26 €
Total cumulé		473 453,26 €	Total cumulé		473 453,26 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	
23	Immobilisations en cours	151 653,26 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	106 000,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	15 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	78 392,22 €
Restes à réaliser		- €	Restes à réaliser		- €
Total des dépenses réelles d'investissement		322 653,26 €	Total des recettes réelles d'investissement		78 392,22 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	243 653,26 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	93 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 000,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		336 653,26 €
TOTAL		336 653,26 €	TOTAL		415 045,48 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	78 392,22 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
Total cumulé		415 045,48 €	Total cumulé		415 045,48 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le- **5 AVR. 2024**
Date de mise en ligne le- **5 AVR. 2024**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240408-2024-062-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-062-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024